

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/05/2015

Réception par le Prefet : 27/05/2015

Publication : 29/05/2015



Département
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2015-5-6-7

Séance du vendredi 22 mai 2015

**AIDE À L'ASSOCIATION POUR LA SURVEILLANCE DE LA POLLUTION
ATMOSPHÉRIQUE EN ALSACE**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DREXLER, FUCHS,
MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER,
Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER
Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER,
SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEES :

MMES DIETRICH, GROFF, ORLANDI.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux
compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Départemental n° CG-2015-3-1-4 du 2 avril 2015, relative
aux délégations de compétences du Conseil Départemental à la Commission
Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-2-6-7 du 19 février 2015, relative au
Budget Primitif 2015 – Maîtrise de l'Energie et Qualité de l'Air (C07),

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- alloue à l'ASPA une subvention d'investissement à hauteur de 10 029 € prélevée sur le programme C271 chapitre 204 fonction 731 nature 20421, et une subvention de fonctionnement d'un montant de 65 000 € prélevée sur le programme C771 chapitre 65 fonction 731 nature 6574;
- approuve la convention correspondante, jointe en annexe à la délibération ;
- autorise le Président du Conseil Départemental à la signer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté
voix contre
abstentions